

# Agence Tronel

Estimations et Transactions Immobilières – Expert Immobilier FNAIM



## BAREME DES HONORAIRES TTC\*

Les honoraires sont à la charge du Vendeur

PRIX DE VENTE	Mandat Simple	Mandat Exclusif
De 0 à 40.000 €	10 %	10 %
De 40.001 € à 150.000 €	6 %	5 %
Au-delà de 150.001 €	5 %	4 %

Ces taux et tarifs peuvent être modifiés en accord avec le Vendeur en fonction de la nature, de l'éloignement ou de la difficulté à vendre le bien objet de la transaction.

\*TVA 20 % inclus

\*le montant des honoraires est calculé sur le prix de vente.

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.